Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20261012-DEL_2026_78-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : Le 05 octobre 2026

Date d'affichage : Le 05 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie, M. BOIREAU Thomas, M. BONNIEC Lucas.
Absents excusés : M. GUINIO Kevin.
Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

Reprise de concessions funéraires en état d'abandon – GESCIME

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis de la société GESCIME, sollicitée dans le cadre de la gestion du cimetière communal.

Cette proposition porte sur une prestation de reprise de 15 concessions funéraires en état d'abandon, pour un montant total de 2 968,75 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce devis et d'autoriser la réalisation de la prestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la proposition commerciale de la société GESCIME relative à la reprise de 15 concessions en état d'abandon, pour un montant de **2 968,75 € HT**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette prestation ;

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
P. MORVAN